

TAXE D'APPRENTISSAGE



Participez à la formation au sein de notre UFR, soutenez l'établissement dans une réforme pédagogique innovante et ouverte sur l'avenir. Aidez-nous à prodiguer un enseignement de qualité. La Faculté de Chirurgie Dentaire est pilote dans le développement de simulateurs pédagogiques par impression 3D.

Pr Emmanuel NICOLAS
Professeur des Universités - Praticien Hospitalier
Doyen de la Faculté de Chirurgie Dentaire de Clermont-Ferrand

CONTRIBUER À LA RÉUSSITE DE NOS ÉTUDIANTS

Choisir l'UFR de Clermont-Ferrand, c'est :

- Contribuer à la réalisation de nos **projets innovants de formation**
- Donner du sens à votre **obligation fiscale**
- Investir pour l'avenir de la **santé buccodentaire**
- Aider à former vos futurs **collaborateurs**
- **Investir** dans les compétences de demain

Nos réalisations en 2024 grâce à la taxe d'apprentissage :

- 🦷 Achat d'instruments rotatifs
- 🦷 Mise à disposition de matériels de TP aux étudiants
- 🦷 Achats de matériels individuels
- 🦷 Production de modèles pédagogiques 3D
- 🎓 Cérémonie de remise des diplômes

L'UFR D'ODONTOLOGIE EN QUELQUES CHIFFRES

463 étudiants

48 enseignants

62 dentistes diplômés
chaque année

Pour verser votre taxe d'apprentissage à la Faculté de Chirurgie Dentaire de Clermont-Ferrand vous devez utiliser le portail SOLTéA de l'URSSAF.

- Créez votre accès à la plateforme SOLTéA (via Net-En-treprises)
- Connectez-vous à votre compte SOLTéA et recherchez dans le moteur de recherche l'Université Clermont Auvergne avec le N° d'école /Code UAI: **0632084Y**
- Dans vœux d'attribution préciser ufr d'odontologie

Afin d'identifier votre versement merci d'envoyer un mail à nathalie.chanut@uca.fr ainsi nos étudiants pourront bénéficier de votre contribution.

Merci à vous